



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 25 mars 2022

OBJET : **EMPLOI, INSERTION ET JEUNESSE** - Habilitation de la Métropole pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et attribution d'une subvention à l'association SOLEEO

Délibération n°

Rapporteur : Christophe FERRARI

PROJET

Le rapporteur(e), Christophe FERRARI;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : EMPLOI, INSERTION ET JEUNESSE - Habilitation de la Métropole pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et attribution d'une subvention à l'association SOLEEO (TZCLD).

Exposé des motifs

Après la première vague d'expérimentation dans le cadre de la loi du 29 février 2016, qui a concerné dix territoires, la seconde loi d'expérimentation du 14 décembre 2020 permet le prolongement de l'expérimentation TZCLD et son extension à au moins cinquante nouveaux territoires.

La Métropole a déposé une candidature pour le territoire d'Echirolles Ouest en octobre 2021 et a reçu, le 1er février 2022, un avis favorable de la Ministre du Travail pour son habilitation. Cette habilitation reconnaît la qualité du travail collectif mené au cours des deux dernières années avec l'ensemble des partenaires : Etat, Département, Métropole, communes, habitants, personnes privées d'emploi, partenaires de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, associations locales, bailleurs sociaux, etc.

Le territoire va ainsi pouvoir développer ce projet innovant qui expérimente une nouvelle approche pour lutter contre le chômage de longue durée, en inversant la logique d'offre et de demande d'emploi : partir des compétences et souhaits des personnes afin de produire autant d'emplois adaptés aux personnes que nécessaire pour supprimer la privation d'emploi à l'échelle locale. Ces emplois, en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et à temps choisi, seront développés par une Entreprise à But d'Emploi (EBE) : SOLEEO.

L'Association SOLEEO (SOLidarité pour l'Emploi à Echirolles Ouest) créée en mars 2021 va, grâce à l'habilitation du territoire, devenir cette Entreprise à But d'Emploi. Il est prévu que, d'ici 5 ans, SOLEEO salarie 158 personnes volontaires, soit 126 ETP.

Aujourd'hui les activités pressenties sont les suivantes : services aux habitants (transport de personnes, réparation d'électroménager, formation au numérique...) ; entretien et réparation de cycles ; tri et valorisation des bio-déchets ; réemploi des jeux et des jouets ; services aux entreprises (ex : conciergerie d'entreprise) ; ateliers d'auto réhabilitation; couture ; blanchisserie (lavage de couches lavables), etc.

Mais l'emploi en EBE ne sera pas la seule solution pour permettre atteindre l'exhaustivité territoriale, c'est-à-dire de proposer un emploi à toute personne volontaire privée durablement d'emploi et résidant sur le territoire. L'expérimentation s'appuiera sur la dynamique économique du territoire et sur la synergie entre les différents acteurs et dispositifs de l'insertion et de l'emploi (emploi sur le marché du travail « classique », emploi au sein de l'IAE, dans les entreprises adaptées...).

C'est une première étape fondamentale pour l'ambition métropolitaine de déployer à terme d'autres territoires zéro chômeur de longue durée, selon un principe de programmation territoriale cadencée dans le temps. Cette ambition forte des communes concernées et de la Métropole de mailler le territoire, est unique au niveau national.

Le conventionnement avec l'Association ETCLD

Afin de démarrer le déploiement de l'expérimentation, Grenoble-Alpes Métropole doit signer deux conventions pluriannuelles 2022-2026 avec l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) :

1. Une convention avec l'association ETCLD, co signée par l'Etat, le Département, la ville d'Echirolles, le collectif de citoyens TZCLD de l'agglomération grenobloise et Pôle emploi : elle précise les relations et engagements du Comité Local pour l'Emploi d'Echirolles Ouest (CLEEO) dans la mise en œuvre de la deuxième phase de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée,
2. Une convention avec l'association ETCLD et SOLEEO, co-signée par l'Etat, le Département, la ville d'Echirolles et le collectif de citoyens TZCLD de l'agglomération grenobloise : elle précise les caractéristiques de l'entreprise à but d'emploi, sa gouvernance, son articulation avec le CLEEO pour la mise en œuvre du droit à l'emploi, le financement de l'emploi supplémentaire, les actions de formation et d'accompagnement des salariés et la collecte et transmission des données à l'association ETCLD.

L'ensemble de ces conventions ne pouvant pas être signé avant mai 2022, il convient de donner à SOLEEO les moyens financiers de poursuivre son activité jusqu'en mai 2022. SOLEEO a ainsi sollicité la Métropole pour un soutien à hauteur de 15 000 euros, pour assurer le financement du poste de sa directrice pour une durée de trois mois. Une décision du Président a permis à SOLEEO de bénéficier de l'attribution d'une subvention pour un premier versement de 5 000 euros.

Dans ce contexte, pour permettre le maintien en poste de la directrice jusqu'à la finalisation de la convention permettant à SOLEEO de démarrer son activité, il est proposé au Conseil métropolitain de verser une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association SOLEEO, sous réserve du versement effectif des salaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" ;

Vu l'arrêté de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion du 7 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges «Appel à projets - Expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée"» ;

Vu la délibération du 21 décembre 2018 relative à la candidature métropolitaine à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Vu la délibération du 5 juillet 2019 relative aux résultats de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des communes membres ;

Vu la délibération du 5 juillet 2021 approuvant la candidature métropolitaine à l'appel à projet "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" pour le territoire d'Echirolles Ouest ;

Vu la délibération du 22 octobre 2021 attribuant une subvention à SOLEEO pour le recrutement et la rémunération temporaire du poste de direction,

Vu le courrier du 1^{er} février 2022 de Louis Gallois, Président de l'Association ETCLD formalisant l'habilitation par la Ministre du Travail du territoire d'Echirolles Ouest.

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 11 mars 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Autorise le Président à finaliser et signer les deux conventions pluriannuelles avec l'Association Expérimentation Territoriale contre le chômage de Longue Durée ci-annexées,
- Approuve le soutien à l'association SOLEEO au titre de l'année 2022, pour le financement temporaire du poste de direction ;
- Décide de verser, à ce titre, une subvention d'un montant de 10 000 euros ;
- Autorise le Président à finaliser et signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association SOLEEO, ci-annexée.